

Annexe 1 : Projet Tarifs 2023

Cotisation d'adhésion

La cotisation ouvre de base l'accès à certains services et permet d'accéder aux missions proposées

Collectivité	Détail	Montant 2022	Montant 2023	
Communes	Forfait annuel par habitant (Plancher : 186,00 € - 195,00 €, plafond : 4 000,00 € - 4 200,00 €)	0,85 €	0,89 €	
EPCI	Forfait annuel	4 000,00 €	4 200,00 €	
Syndicats / EPIC CCAS-CIAS Le classement peut être réévalué selon l'activité réelle et/ou le nombre d'ETP	Forfait annuel selon le nombre d'agents en Équivalents Temps Plein de la collectivité	<= 10 ETP	186,00 €	195,00 €
		De 11 à 30 ETP	1 500,00 €	1 575,00 €
		> 30 ETP	4 000,00 €	4 200,00 €

Activités Cadre de vie

Assistance aux collectivités dans les domaines de l'Architecture, de l'Urbanisme et du Paysage

Description	Détail	Montant 2022	Montant 2023	
Conseils		Gratuit	Gratuit	
Études préalables , de faisabilité, programmation, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, esquisse, études générales ou thématiques, vacations, récolements obligatoires et permanences pétitionnaires (ADS)	Unité d'intervention d'une demi-journée de travail	186,00 €	195,00 €	
	Unité d'intervention d'une journée de travail	372,00 €	390,00 €	
Services d'ingénierie requérant une expérience et/ou expertise particulière	Unité d'intervention d'une journée de travail	650,00 €	678,00 €	
Accompagnement récurrent de la collectivité en matière d'urbanisme. Basé sur la présence d'un agent en collectivité, hors ADS, hors sollicitation en dehors du temps de présence.	Unité d'intervention d'une journée de travail	1 et 25 jours	300,00 €	
		26 et 50 jours	275,00 €	
		51 et 100 jours	250,00 €	
		101 et 200 jours	225,00 €	
		201 et 300 jours	200,00 €	
		301 et plus	175,00 €	
Conduite d'opération – Architecture et bâtiment : Montant travaux + prestations intellectuelles	De 0 € TTC à 750 000 € TTC		4%	4%
	De 750 000 € TTC à 1 500 000 € TTC		3,50%	3,50%
	De 1 500 000 € TTC à 2 500 000 € TTC		3%	3%
	De 2 500 000 € TTC à 3 500 000 € TTC		2,50%	2,50%
	De 3 500 000 € TTC à 5 500 000 € TTC		2%	2%
	De 5 500 000 € TTC à 7 500 000 € TTC		1,50%	1,50%
	De 7 500 000 € TTC à 10 000 000 € TTC		1%	1%
	De 10 000 000 € TTC à 12 500 000 € TTC		0,70%	0,70%
	De 12 500 000 € TTC à 15 000 000 € TTC		0,50%	0,50%
	Plus de 15 000 000 € TTC		0,40%	0,40%
Maîtrise d'œuvre - Aménagement	Phase étude jusqu'au DCE (suite étude de faisabilité)		2,50%	2,50%
	Phase travaux :			
	De 0 € TTC à 90 000 € TTC		5%	5%
	De 90 000 € TTC à 200 000 € TTC		4,50%	4,50%
Plus de 200 000 € TTC		4%	4%	

Description	Détail	Montant 2022	Montant 2023
Urbanisme : Service ADS Service de dématérialisation inclus	Acte « équivalent permis de Construire »	190,00 €	190,00 €
	Coefficient de conversion des actes en « équivalent permis de construire »		
	Permis de Construire PC	1	1
	Permis de construire modificatifs	0,5	0,5
	Transfert de Permis de Construire	0,3	0,3
	Certificat d'Urbanisme Cub	0,4	0,4
	Déclaration Préalable DP	0,7	0,7
	Permis d'Aménager PA	1,2	1,2
	Permis d'Aménager valant Permis de Construire PAPC	1,2	1,2
	Permis de Construire valant permis de Démolir PCPD	1	1
	Permis de démolir PD	0,8	0,8
	Dossier redéposé suite à refus	0,6 X acte initial	0,6 X acte initial
	Options : Certificat d'urbanisme de simple information Cua (*)	0,2	0,2

(*) Dans le cadre d'une succession concernant plus de 5 terrains pour un même propriétaire, une réduction de 50% sera appliquée sur chaque CUa concerné.

Activités Numériques

Unité d'intervention informatique

L'Unité d'Intervention sert de base de calcul pour l'ensemble des prestations « à la carte » ou d'étude. Celle-ci peut être multipliée ou fractionnée

Description	Détail		Montant 2022	Montant 2023
Prestations d'interventions spécifiques ou d'études	Niveau ordinaire	Opérations courantes Coût horaire	80,00 €	84,00 €
	Niveau expertise	Opérations spécifiques ou complexes Coût horaire	108,00 €	113,00 €

Assistance Technique Collectivités – Service 1

Description	Détail		Montant 2022	Montant 2023
Administration, maintenance et gestion du parc informatique (Main d'œuvre, déplacement, antivirus, télé-sauvegarde)				
Serveur	Forfait annuel par serveur (Nécessite que l'assistance des postes utilisateurs soit assurée sur au moins 70% du parc de la collectivité - à défaut le forfait ne couvrira que 8 heures d'intervention [Intervention téléphonique, télé-maintenance et sur site] cumulées sur l'année)		756,00 €	794,00 €
Poste de travail	Collectivité sans Référent Numérique de Proximité	Forfait annuel par poste de travail	270,00 €	283,00 €
	Collectivité avec Référent Numérique de Proximité (Fréquence au moins 2 jours par mois)		216,00 €	226,00 €

Prestations complémentaires ou interventions spécifiques

Audit du parc informatique Installation poste de travail, serveur Installation périphérique Remplacement pièces détachées Installation logiciel et système d'exploitation Diagnostic ...	Coût calculé sur la base du tarif horaire (Unité d'Intervention Informatique) selon le temps estimé de l'intervention	Sur proposition	Sur proposition
Pack Antivirus : <i>(Concerne les postes non intégrés au service 1. Le poste principal de la collectivité doit être intégré au Service 1 pour bénéficier de cette prestation)</i> > Suivi et supervision > Hors diagnostic et remise en état en cas d'infection du poste	Forfait annuel par poste de travail	75,00 €	79,00 €
Télé-sauvegarde extension de volumétrie	Ajout de volumétrie au quota de base par tranche de 10 Go	75,00 €	10,00 €

Assistance Technique Écoles – Service 2

Description	Détail	Montant 2022	Montant 2023
<i>Administration, maintenance et gestion du parc informatique (Main d'œuvre, déplacement)</i>			
Gestion du parc informatique	Collectivité sans Référent Numérique de Proximité	Forfait annuel par classe	216,00 €
	Collectivité avec Référent Numérique de Proximité (Fréquence au moins 2 jours par mois)		130,00 €

Prestations complémentaires ou interventions spécifiques

Audit du parc informatique (1) Installation poste de travail, serveur Installation périphérique Remplacement pièces détachées Installation de logiciel et de système d'exploitation Diagnostic ...	Coût calculé sur la base du tarif horaire (Unité d'Intervention Informatique) selon le temps estimé de l'intervention	Sur proposition	Sur proposition
--	---	-----------------	-----------------

(1) Dans le cadre du programme "Territoires Numériques Éducatifs 2022-2025" (TNE) et du partenariat avec le Département, les audits sont pris en charge gratuitement dans la limite des fonds disponibles.

Commandes produits informatiques

Gestion des commandes de produits informatiques hors installation réalisées par l'AT86

Description	Détail	Montant 2022	Montant 2023
Commande de produits informatiques	<p>Les Collectivité disposant du groupement de commandes peuvent bénéficier de l'achat de produits informatiques via ce dispositif.</p> <p>Cependant, dans la mesure où l'AT86 n'interviendrait pas pour l'installation et la livraison des matériels une participation aux frais de gestion des commandes sera due.</p>	Pas au catalogue 2022	Sur proposition

Solutions complémentaires

Description	Détail	Montant 2022	Montant 2023
Solution Pack de Sécurité			
Administration de solution de sécurité réseau et internet (UTM)	Forfait annuel (Hors installation initiale)	216,00 €	226,00 €
Solution Pack de Mobilité			
Mise en place de solution d'administration de tablettes (MAM/MDM) Dépannage du système en cas de plantage de l'appareil	Coût calculé sur la base du tarif horaire (Unité d'Intervention Informatique) selon le temps estimé de l'intervention	Sur proposition	Sur proposition
Ingénierie d'accompagnement Système d'Information et expertise Télécoms			
Audit : > Analyse financière de la solution actuelle > Recensement des besoins Aide à la rédaction du cahier des clauses particulières du marché Accompagnement au choix, Accompagnement à la mise en place, Schéma directeur	Coût calculé sur la base du tarif horaire (Unité d'Intervention Informatique) selon le temps estimé de l'intervention	Sur proposition	Sur proposition
Accompagnement à la mise en œuvre d'une Charte Informatique			
Sensibiliser et accompagner la collectivité à la mise en place d'une charte informatique Comprendre les enjeux, les risques, la sécurité liés à l'utilisation des outils numériques, la responsabilité des acteurs	Coût calculé sur la base du tarif horaire (Unité d'Intervention Informatique) selon le temps estimé de l'intervention	Sur proposition	Sur proposition

Référent numérique de proximité en collectivité

Présence d'un technicien référent sur le site de la collectivité : > Encadrement de projets informatiques / télécommunications / téléphonie / réseau > Déploiement de solutions > Accompagnement aux usages > Interventions techniques sur le parc	Coût par journée complète (Tarif horaire 60,00 € - 50,00 € avec nouvelle proposition)	360,00 €	300,00 €
	Coût par demi-journée (Tarif horaire 70 € - 60,00 € avec nouvelle proposition)	210,00 €	180,00 €

Hébergement de données en mode Web et / ou administration de plateformes d'hébergement

Hébergement de données en mode Web :			
> Mise à disposition de serveurs	Coût calculé sur la base du tarif horaire (Unité d'Intervention Informatique)	Sur proposition	Sur proposition
> Administration de la solution		Sur proposition	Sur proposition

Assistance aux logiciels métiers – Service 3 MET

Assistance des utilisateurs à l'exploitation des logiciels métiers (assistance téléphonique, télémaintenance, documentation)

Les éventuelles demandes d'accompagnement ou de formation aux métiers (connaissance de l'environnement territorial hors du champ purement informatique) sont exclus – elles pourront éventuellement être assurées sur propositions.

L'accompagnement lié au déploiement d'un nouveau module pourra être facturé en sus (Ex déploiement M57, PES marché ...)

Description	Détail		Montant 2022 *	Montant 2023 *	
Assistance aux logiciels métiers : > Finance / budget > Inventaire > Paie > Élection > Population > Facturation > État Civil > Cimetière	Communes < 500 habitants ou collectivités utilisant un logiciel administré unique	Forfait annuel	460,00 €	483,00 €	
	Communes > 500 habitants	Forfait annuel par habitant (Plafonné à 2 300,00 € - 2 415,00 €)	0,92 €	0,97 €	
	EPCI	Forfait annuel	2 300,00 €	2 415,00 €	
	Syndicats / EPIC CCAS-CIAS	Forfait annuel selon le nombre d'agents en Équivalents Temps Plein de la collectivité	<= 10 ETP	460,00 €	483,00 €
			De 11 à 30 ETP	1 380,00 €	1 449,00 €
> 30 ETP			2 300,00 €	2 415,00 €	
Assistance aux logiciels non précisés ci-dessus ou sur mesure	Forfait annuel		Sur proposition	Sur proposition	
Assistance aux logiciels métiers Grands Comptes	Forfait annuel		Sur proposition	Sur proposition	

(*) L'accompagnement des utilisateurs est facturé en plus. Voir page 13.

Tiers de télétransmissions – Service 3 DEMAT

Solution de télétransmission des actes dématérialisés vers la préfecture (réglementaires, budgétaires), des flux comptables avec la trésorerie (protocole HELIOS, CHORUS)

Description	Détail		Montant 2022 *	Montant 2023 *	
Plate-forme de dématérialisation : > Mise à disposition et accès à la plate-forme > Administration par l'Agence des Territoires de la Vienne (création et gestion des comptes utilisateurs)	Communes	Forfait annuel par habitant (Plafonné à 1 150,00 €)	0,46 €	0,46 €	
	EPCI	Forfait annuel	1 150,00 €	1 150,00 €	
	Syndicats / EPIC CCAS-CIAS	Forfait annuel selon le nombre d'agent en Équivalents Temps Plein de la collectivité	<= 10 ETP	230,00 €	230,00 €
			De 11 à 30 ETP	690,00 €	690,00 €
		> 30 ETP	1 150,00 €	1 150,00 €	
Module d'automatisation : > Automatisation des échanges des flux comptables entre les logiciels métiers et la trésorerie (PES aller, PES retour, Chorus) > Réservé aux utilisateurs des logiciels métiers	Collectivité utilisatrice du tiers de télétransmissions		0,00 €	0,00 €	
	Collectivité non utilisatrice du tiers de télétransmissions		80,00 €	150,00 €	

(*) L'accompagnement des utilisateurs est facturé en plus. Voir page 13.

Nécessite à minima un certificat d'authentification RGS**. Voir page 10.

Parapheur électronique – Service 3 DEMAT

Circuits de validation et de signatures des documents

Description	Détail	Montant 2022 *	Montant 2023 *
Mise à disposition de l'outil	Le module est intégré au tiers de télétransmission indiqué précédemment	0,00 €	0,00 €
Paramétrage de l'outil > Analyse des besoins > Définition des circuits de validation	Paramétrage des circuits de validation et formation des utilisateurs Service facturé lors de l'installation initiale sur la base du tarif horaire (Unité d'Intervention Informatique)	Sur proposition	Sur proposition
	Les modifications ultérieures (ajout de nouveaux utilisateurs, ajout, modification des circuits de validation) seront facturées au cas par cas sur la base du tarif horaire (Unité d'Intervention Informatique)	Sur proposition	Sur proposition

(*) L'accompagnement des utilisateurs est facturé en plus. Voir page 13.

Gestion des convocations des Élus – Service 3 DEMAT

Gérer l'envoi des convocations des élus et mise à disposition des documents

Description	Détail	Montant 2022 *	Montant 2023 *
Mise à disposition de l'outil	Le module est intégré au tiers de télétransmission indiqué précédemment	0,00 €	0,00 €
Paramétrage de l'outil > Analyse des besoins > Paramétrage de l'outil	Paramétrage initial et formation des utilisateurs (Unité d'Intervention Informatique)	Sur proposition	Sur proposition
	Personnalisation des modèles de convocation (Unité d'Intervention Informatique)	Sur proposition	Sur proposition

(*) L'accompagnement des utilisateurs est facturé en plus. Voir page 13.

Dématérialisation des marchés publics – Service 3 MP

Solution de publication et de traitement dématérialisée des marchés publics

Description	Détail		Montant 2022 *	Montant 2023 *	
Plate-forme de dématérialisation : > Mise à disposition et accès à la plate-forme > Administration par l'Agence des Territoires de la Vienne (création et gestion des comptes utilisateurs et d'un profil de consultation) > Nombre de consultations annuelles illimitées Options incluses : > Module d'aide à la saisie des avis de publicité, Envoi au BOAMP/JOUE/JAL > Ouverture des plis simplifiée > Document Unique de Marché Européen (DUME)	Communes	Forfait annuel par habitant (Plancher : 80,00 € - 84,00 € plafond à 690,00 € - 725,00 €)	0,10 €	0,11 €	
	EPCI	Forfait annuel	1 150,00 €	1 208,00 €	
	Syndicats / EPIC CCAS-CIAS	Forfait annuel selon le nombre d'agent en Équivalents Temps Plein de la collectivité	<= 10 ETP	230,00 €	241,00 €
			De 11 à 30 ETP	690,00 €	725,00 €
		> 30 ETP	1 150,00 €	1 208,00 €	
Paramétrage du module de publication JAL (Journal d'annonces légales)	Frais d'accès (facturé une fois à la mise en œuvre du service)		40,00 €	42,00 €	
En cas d'impossibilité par la collectivité de publier partiellement ou totalement le marché, l'Agence des Territoires de la Vienne pourra assurer le service : Pack Marchés	Coût calculé sur la base du tarif horaire (Unité d'Intervention Informatique) selon le temps estimé de l'intervention		Sur proposition	Sur proposition	

Le service est facturé sur une année pleine quel que soit la date de démarrage du service

(*) L'accompagnement des utilisateurs est facturé en plus. Voir page 13.

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)

Un service complémentaire est proposé afin d'accompagner les collectivités lors de la rédaction des documents des marchés publics.
Voir page 15.

Certificat électronique

Un certificat électronique permet d'identifier et d'authentifier une personne physique ou morale, mais aussi de chiffrer des échanges et de sécuriser des accès internet.

Description	Détail			Montant 2022	Montant 2023
Certificat électronique : > Fourniture d'un certificat	RGS*	Forfait par certificat	3 ans	160,00 €	168,00 €
	RGS** EIDAS	Forfait par certificat	Validité 3 ans	230,00 €	241,00 €
	Installation des certificats sur des matériels non administrés par l'Agence des Territoires de la Vienne		Forfait par poste informatique	40,00 €	42,00 €
Accompagnement à l'usage de la signature électronique	Création des gabarits de signatures (Cachet + signature)		Les deux premiers gabarits	Offerts	Offerts
			Par gabarit supplémentaire	20,00 €	21,00 €
	Formation des utilisateurs à distance		Forfait par session (3 personnes maximum par session)	40,00 €	42,00 €

Archivage électronique

Description	Détail	Montant 2022	Montant 2023
Gestion des connecteurs (transferts des actes réglementaires automatisés)	Outils proposés par l'AT86 (Stela)	Inclus	Inclus
	Autres éditeurs et autres solutions	Après étude et sur proposition	Après étude et sur proposition
Facturation de la volumétrie occupée sur le serveur du Département (Volumétrie globale des différents documents archivés)	Situation prise en compte au 1er janvier de chaque exercice	5,00 €	5,00 €
		par Go occupé	par Go occupé

Outils de messagerie – Service 3 MESS

Solution évoluée et simple de messagerie électronique

Description	Détail	Montant 2022	Montant 2023
Gestion des noms de domaine : > Choix du ou des noms à déposer par la collectivité (exemple www.collectivite.fr) > Vérification et dépôt du nom auprès de l'AFNIC	Forfait annuel par nom de domaine (Le premier nom de domaine est inclus dans l'adhésion)	20,00 €	26,00 €
Boîtes Aux Lettres Collaboratives : > Administration de l'outil par l'Agence des Territoires de la Vienne (création et gestion des comptes) > Solution hébergée et sécurisée (antivirus, spam, sauvegarde) > Paramétrage des principales fonctionnalités de la solution : (synchronisation supports mobiles, agendas partagés, carnets d'adresses partagés, réservation des ressources, porte documents ...) > Hors reprise de données et formation	BAL 5 Go	Forfait annuel	27,00 €
	(La BAL contact@collectivite.fr est incluse dans l'adhésion – si dépassement des 5 Go, les 5 Go supplémentaires seront facturés 18,00 € - 19,00 €)		19,00 €
	BAL 10 Go	Forfait annuel	45,00 €

Sites Internet et Communication – Service 3 SI

Création et hébergement de Site Internet, accompagnement personnalisé du projet par un graphiste et un développeur

Description	Détail	Montant 2022 *	Montant 2023 *		
Création du site internet : > Réunion d'étude et d'analyse du besoin (architecture, ergonomie) avec un groupe de travail constitué par la collectivité > Rédaction du cahier des charges > Développement du site	Forfait correspondant à la création d'un site de base (Le détail d'un site de base est précisé dans le cahier des charges remis à la collectivité lors de l'analyse des besoins)	2 660,00 €	2 793,00 €		
	Intégration de fonctionnalités complémentaires au site de base	Coût calculé sur la base du tarif horaire (Unité d'Intervention Informatique) selon le temps estimé de la réalisation	Sur proposition	Sur proposition	
Fonctionnement du site internet : > Hébergement > Accès au gestionnaire de contenu > Mises à jour et suivi de la console d'administration > Administration par l'AT 86 de la Vienne (Création et gestion des comptes) > Outil de statistiques > Sécurisation par certificat SSL Alpha	Communes	Forfait annuel par habitant (Plafonné à 1 200,00 € - 1 260,00 €)	0,35 €	0,37 €	
	EPCI	Forfait annuel	1 200,00 €	1 260,00 €	
	Syndicats / EPIC	Forfait annuel selon le nombre d'agents en Équivalents Temps Plein de la collectivité	<= à 10 ETP	230,00 €	241,00 €
			De 11 à 30 ETP	690,00 €	724,00 €
	> 30 ETP	1 200,00 €	1 260,00 €		
Site internet - Hébergement : > Hébergement supplémentaire (sous conditions techniques) > Sécurisation par certificat SSL Alpha		Forfait annuel	150,00 €	157,00 €	

(*) L'accompagnement des utilisateurs est facturé en plus. Voir page 13.

Prestations de création graphique (logo, affiche, plaquette) Accompagnement personnalisé par un graphiste

Description	Détail	Montant 2022	Montant 2023
Conception d'un logo : > Réunion d'étude et d'analyse du besoin sur site avec un groupe de travail constitué par la collectivité > Recherche graphique (recherche de 5 à 8 logos différents en style, formes, couleurs...) > Réunion de présentation des propositions graphiques (choix d'un logo parmi les propositions et demandes d'ajustements éventuels) > Affinage éventuel de la proposition	Forfait (logo seul)	920,00 €	966,00 €
	Forfait avec la déclinaison de la charte graphique fournie sur cédérom (Logo sous différents formats de fichiers informatiques, modèles de papier en-tête, enveloppes, cartes de visites, cartes de correspondance...)	1 500,00 €	1 575,00 €
	Étude supplémentaire <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: top; margin-left: 10px;"> <tr> <td style="font-size: 8px;">Coût calculé sur la base du tarif horaire (Unité d'Intervention Informatique) selon le temps estimé de la réalisation</td> </tr> </table>	Coût calculé sur la base du tarif horaire (Unité d'Intervention Informatique) selon le temps estimé de la réalisation	Sur proposition
Coût calculé sur la base du tarif horaire (Unité d'Intervention Informatique) selon le temps estimé de la réalisation			
Création graphique : > Affiches, dépliants, brochures, plaquettes > Ergonomie de site internet	Coût calculé sur la base du tarif horaire (Unité d'Intervention Informatique) selon le temps estimé de la réalisation	Sur proposition	Sur proposition
Création d'un tampon / signature ... : > Montage des éléments fournis (libellé, signature ...) > Intégration dans le logiciel	Forfait par réalisation	20,00 €	21,00 €
Copies	Forfait par copie en N&B	0,01 €	0,02 €
	Forfait par copie en couleur	0,11 €	0,12 €

Saisine par voie électronique (SVE) – Service 3 SVE

Module intégrable sur le site internet de la collectivité afin de collecter et de traiter de manière sécurisée les demandes des administrés transmises par voie électronique

Possibilité de créer une page internet spécifique pour les collectivités ne disposant pas de site internet

Rappel : la SVE est une obligation légale décret N° 2016-1491 du 4 novembre 2016

Description	Détail		Montant 2022 *	Montant 2023 *	
Saisine par Voie Électronique : > Mise à disposition et accès à la plate-forme > Administration par l'AT 86 (création et gestion des comptes utilisateurs et des profils de consultation) > Formation groupée à l'AT 86 ou à distance (webinar) incluse	Communes	Forfait annuel par habitant (Plafonné à 630,00 €)	0,10 €	0,11 €	
	Syndicats / EPIC CCAS-CIAS	Forfait annuel selon le nombre d'agents en Équivalents Temps Plein de la collectivité	De 0 à 30 ETP	300,00 €	315,00 €
	EPCI / Syndicats / EPIC CCAS-CIAS		> 30 ETP	600,00 €	630,00 €
Intégration du formulaire spécifique d'enregistrement de la saisine	Site internet développé par l'AT 86		Inclus	Inclus	
	Site internet non développé par l'Agence des Territoires		Sur proposition	Sur proposition	
	Collectivité ne disposant pas de site internet – possibilité de créer une page spécifique		Sur proposition	Sur proposition	

(*) L'accompagnement des utilisateurs est facturé en plus. Voir page 13.

Accompagnement des utilisateurs – Service 3 UTIL

Pour chaque outil utilisé par la collectivité, les utilisateurs ont besoin d'être identifiés par l'Agence des Territoires de la Vienne

Seuls ces utilisateurs pourront bénéficier d'un accompagnement, des formations et de l'assistance aux usages

Description	Détail		Montant 2022	Montant 2023
Accompagnement des utilisateurs : > Utilisateurs accompagnés et assistés pour l'usage des logiciels > Participations acceptées aux Clubs utilisateurs, webinaires ...	Logiciel Métiers, Gestion du temps, Tiers de Télétransmission, Dématérialisation des Marchés Publics, Saisine par Voie Electronique, Sites Internet, Parapheur électronique, Convocation des élus ... Forfait annuel par type d'utilisateur et par service retenu	Utilisateurs Gestionnaires (Utilisateurs bénéficiant des fonctionnalités étendues dans les logiciels)	40,00 €	42,00 €
		Utilisateurs avec actions limitées (Utilisateurs ayant des fonctionnalités restreintes dans les logiciels)	10,00 €	11,00 €

Formations – Service 3 FORM

Coûts des formations organisées en complément des formations de base incluses dans les différents services

Description	Détail	Montant 2022		Montant 2023	
		Ordinaire	Expertise	Ordinaire	Expertise
Formation sur site ½ journée	Pour une seule collectivité Forfait comprenant jusqu'à 3 personnes de la même collectivité	320,00 €	432,00 €	336,00 €	452,00 €
	Pour plusieurs collectivités Forfait facturé au prorata du nombre de collectivités présentes + coût par personne	+ 80,00 € par personne	+ 108,00 € par personne	+ 84,00 € par personne	+ 113,00 € par personne
Formation à l'Agence des Territoires de la Vienne ½ journée	Pour une seule collectivité Forfait comprenant jusqu'à 3 personnes de la même collectivité	240,00 €	324,00 €	252,00 €	339,00 €
	Pour plusieurs collectivités Forfait facturé au prorata du nombre de collectivités présentes + coût par personne	+ 80,00 € par personne	+ 108,00 € par personne	+ 84,00 € par personne	+ 113,00 € par personne
Formation à distance (Visio)	Forfait à l'heure 3 agents maximum par session	80,00 €	108,00 €	84,00 €	113,00 €
Salle de formation mobile (6 micro-ordinateurs portables)	Forfait ½ journée applicable en plus des forfaits de formation sur site	80,00 €	80,00 €	84,00 €	84,00 €

En l'absence d'annulation dans les temps (48 heures), tout utilisateur inscrit non présent à la formation devra s'acquitter de 25 % du tarif

Formations des Élus

Accompagner les élus dans l'exercice de leur mandat (Hors outils informatiques)

Description	Détail	Montant 2022	Montant 2023
Forfait 1/2 journée d'information		Gratuit	Gratuit
Forfait 1/2 journée au titre du budget de formation de la collectivité adhérente (*)	< 500 habitants	20,00 €	21,00 €
	De 500 à 999 habitants	25,00 €	26,00 €
	De 1000 à 4999 habitants	50,00 €	52,00 €
	> 5000 habitants	75,00 €	79,00 €
	Formation à la demande / Autres situations / Etablissements non adhérents	Sur proposition	Sur proposition
Forfait de formation à la journée au titre du DIF (*)	Elus d'une collectivité adhérente ou non	400,00 €	420,00 €
Gestes de premiers secours (*)		60,00 €	63,00 €
Frais de repas		17,00 €	20,00 €

(*) La non-présentation de l' élu à la date de début d'une formation payante, sans annulation préalable, donne lieu à un versement d'indemnités d'annulation à l'AT86 d'un montant égal à 5% (cinq pour cent) du prix de la formation et le cas échéant du prix du repas (20€)

Délégué à la protection des données personnelles – Service 3 DPD

Accompagnement des collectivités pour l'application du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), conseils, tenue du registre obligatoire

Description	Détail		Montant 2022	Montant 2023	
Mise à disposition d'un DPD : > Délégué à la protection des données personnelles > Obligation légale à compter du 25 Mai 2018	Communes	Forfait annuel par habitant (Plancher : 324,00 €, plafond : 3 240,00 €)	0,70 €	0,70 €	
	EPCI	Forfait annuel	3 240,00 €	3 240,00 €	
	Syndicats / EPIC CCAS-CIAS	Forfait annuel selon le nombre d'agent en Équivalents Temps Plein de la collectivité	<= 10 ETP	324,00 €	324,00 €
			De 11 à 30 ETP	1 620,00 €	1 620,00 €
			> 30 ETP	3 240,00 €	3 240,00 €
Cas particuliers	Demandes spécifiques étudiées sur la base du tarif horaire (Unité d'Intervention Informatique) et selon le temps passé		Sur proposition	Sur proposition	

Cellule Marchés Publics

Accompagner les collectivités lors de leur passation des marchés publics

Description	Détail	Montant 2022	Montant 2023
Conseils		Gratuit	Gratuit
Assistance à Maîtrise d’Ouvrage (AMO) : > Audit, > Définition du besoin, > Consultation des entreprises *, > Analyse, > Passation*, etc..	Sur proposition - Niveau d’intervention courant - Unité d’intervention d’une journée de travail	480,00 €	504,00 €
	Sur proposition - Niveau d’intervention expert - Unité d’intervention d’une journée de travail	648,00 €	678,00 €
Formation personnalisée	Formation à la demande (Formation basée sur la tarification indiquée ci-avant « Formations – Service 3 FORM »)	Sur proposition	Sur proposition

(*) Nécessite que la collectivité dispose d’un accès à une plate-forme de dématérialisation des marchés publics. Voir offre page 9.